

NATUREPARIF
AVIS ATTRIBUTION
Procédure adaptée

1 - Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché :

Correspondant : Monsieur le Président, NATUREPARIF, 84 rue de Grenelle, 75007 PARIS

2 - Objet du marché et procédure de passation :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Réalisation de guides pratiques biodiversité à destination des entreprises »

Cette mission est décomposée en deux phases :

- 1^{ère} phase : Préconisation et élaboration d'une politique éditoriale
- 2^{ème} phase : Gestion des travaux d'édition

Marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

La 2^{ème} phase est un marché « à bons de commande » avec un seul attributaire en application des dispositions de l'article 43 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

3 - Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La valeur technique (70 %)
- Le prix des prestations (30 %)

4 - Attribution du marché

Date d'attribution : 23 mars 2010

Nombres d'offres reçues : Quatre

Nom et Adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :

EMERGENCES, 37 rue Beauregard, 75002 Paris

Informations sur le montant du marché : Phase 1: 21 350 € HT/ Phase 2 : Maximum : 50 000 € TTC

Date de l'envoi du présent avis d'attribution : 1^{er} avril 2010